

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 juin 2021

XXV. Approbation exonération des frais d'inscription pour les étudiants du Diplôme Universitaire Français Langue Étrangère non financés par Pôle Emploi

La maquette accréditée par le MESRI prévoit que les étudiants inscrits dans cette formation soient exemptés de tout frais d'inscription et de formation. Une partie des étudiants inscrits dans ce DU ont leur formation intégralement financée par Pôle Emploi. Une autre partie, demandeurs d'asile, ne peut bénéficier de cette aide. Il est donc proposé d'exonérer de frais d'inscription les étudiants du DUP FLE qui ne bénéficient pas d'un financement de Pôle Emploi. Cela représente environ 10 inscriptions/an, soit 1 700€/an (170€/an/étudiants, tarif 2020-2021 à titre indicatif).

Le Conseil d'Administration approuve l'exonération des frais d'inscription pour les étudiants du Diplôme Universitaire Français Langue Étrangère non financés par Pôle Emploi.

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	35

Quorum :	
Membres présents :	23
Membres représentés :	5
Total :	28

Décompte des votes :

Absentions :	-
Votants :	28
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	28
Pour :	28
Contre :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 01/07/21

Le Président de l'Université


Éric BLOND

Présidente CAc		DGS		Rectorat	
VPCA		DRH		SAJ	
VPCR		DAF			
VPCFVU		Agent Comptable			
VP délégué aux « Moyens »					